

FORMATION GESTION DE PROJET : PLANIFICATION ET DE SUIVI DE PROJETS

La formation Gestion de projet : planification et de suivi de projets sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les best practices en matière de gestion de projets afin d'en optimiser la planification et le suivi. De la définition même du projet à son pilotage en passant par l'optimisation de son découpage, vous aurez une vue d'ensemble des pratiques fondamentales à adopter pour gérer au mieux ses projets

PROGRAMME

1/ Gestion de projet : Concept et enjeux

- Projet : définition
- Appréhender la typologie des ressources
- Distinguer gestion et conduite de projet
- Chef de projets : facettes du métier
- Appréhender le cycle de vie du projet
- MOA : Maîtrise d'ouvrage
- MOE : Maîtrise d'oeuvre

2/ Prendre part à sa mission : lettre de mission

- La notion de lettre de mission
- Principaux points à aborder de la lettre de mission

3/ Découpage et d'ordonnancement de son projet

- Visualiser l'évolution des projets
- Définir des produits : enjeux
- Découper son projet : enjeux
- Savoir définir des produits
- Savoir définir des activités
- Appréhender les 3 axes du découpage
- Limites du découpage : choisir la bonne maille
- Le déroulement du cycle de vie et cycle de décision
- Imbriquer les étapes du cycle des projets
- Effectuer des choix en étude d'Opportunité (E.O.)
- La notion de cycle en V
- Cycle RAD : concept et enjeux
- Cycle Agile/Scrum : concept et enjeux
- Sélectionner un cycle adapté
- Le PAQ (PMP, PQP) : démarche qualité logiciel
- Le lien entre qualité et risques
- Connaître les caractéristiques d'un risque
- ISHIKAWA : identification des risques majeurs
- Best practices en fin de découpage

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1290 euros

2 jours

MG746

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Cadrer son projet et gérer les sorties de cadre
- Évaluer les charges et définir les ressources d'un projet
- Disposer d'une méthodologie de planification de projet
- Maîtriser les outils nécessaires au pilotage de projet
- Concevoir des indicateurs de santé pour les projets

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Chefs de projets
- Coordinateurs de projets
- Consultants en assistance à MOA et MOE

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

23/03/2026, 27/07/2026, 23/11/2026,

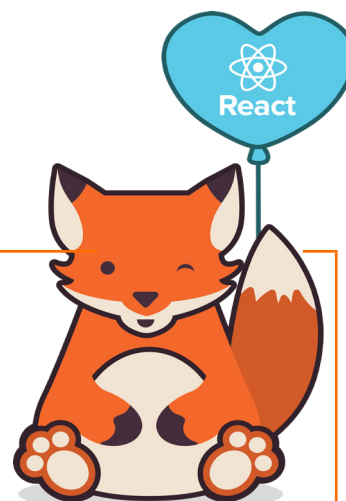
Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)

4/ Estimation de l'évolution du projet

- Principes clés de l'estimation
- Connaître l'approche Analytique par U/O
- Appréhender les différents degrés d'influence
- Utiliser les ratios de projection
- Le lien existant entre charges et délais
- Présentation de la démarche d'estimation

5/ Affectation des ressources et équipes projet

- Connaître les structures de projet types
- Appréhender les critères d'affectation
- Lier les profils de l'équipe projet
- L'influence sur la durée des tâches
- La répartition des ressources
- Connaître les priorités d'affectation

6/ Savoir planifier et référencer le projet

- Le principe d'ordonnancement
- Utiliser le diagramme de GANTT
- Utiliser le P.E.R.T.
- Visualiser le chemin critique
- Calculer les différentes marges
- Comprendre la démarche de planification
- Savoir référencer son projet

7/ Effectuer le suivi et pilotage du projet

- Appréhender les objectifs du suivi
- Connaître les causes de dérive
- S'assurer du réalisme des estimations initiales
- Effectuer le suivi de l'avancement technique
- Rédiger un compte rendu d'activité
- Connaître les indicateurs d'avancement
- Gérer les incidents
- Gérer les changements
- Connaître les différentes instances de pilotage
- Utiliser le tableau de bord du comité de pilotage
- Diriger en phase de suivi
- Best practices du suivi
- Dresser le bilan du projet
- Mettre en place un historique du projet
- Gérer les alertes

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75